



SYNDICAT NATIONAL DES OFFICIERS DE PORT – FORCE OUVRIERE
www.officierdeport.com

Calais le 18 mai 2012

Le secrétaire Général

A

Madame Marylise Lebranchu
Ministre de la Fonction Publique

Madame la Ministre,

Je désirerais par ce courrier, attirer votre attention sur un dossier qui ne cesse de trainer depuis que nous l'avons initié le 17 février 2010 lors de notre entretien avec le cabinet de monsieur Jean-Louis Borloo.

Les officiers de port adjoints, corps de fonctionnaires d'état de catégorie B, sont à ce jour toujours classés conformément au décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948. Les grilles indiciaires de ce corps n'ont pas été modifiées depuis cette date et nous avons été oubliés de la revalorisation statutaire découlant des accords dit « Jacob » du 29 décembre 1998.

En mars 2012, selon la direction des ressources humaines du MEDDTL et après démonstration par notre syndicat en janvier 2012 du niveau de recrutement sur les 10 dernières années, le corps des officiers de port adjoints aurait été reconnu « oralement » par la DGAFP comme un corps à recrutement BAC +2 (niv III) alors que le pied de grille pour la classe normale est actuellement de IB 306 et que l'indice sommital est de IB 579.

La dernière réunion spécifique à ce dossier de revalorisation de grilles indiciaires avec la DRH du MEDDTL date du 7 décembre 2011.

Bien que cette revalorisation soit budgétée pour le second trimestre 2012, depuis cette date nous n'avons aucun écrit ou proposition émanant de vos services ou du MEDDTL.

Nous sommes restés extrêmement patients sur ce dossier depuis le 17 février 2010, mais nous avons observé que les Inspecteurs du Permis de Conduire (IPCSR) ont obtenu en mars 2012 une revalorisation de leurs grilles indiciaires, suite au mouvement social de décembre 2011.

Doit-on faire de même pour être entendu de vos services ainsi que ceux du MEDDTL et appeler les ports du Nord / Pas de Calais à un blocus pour l'ouverture des jeux olympiques de Londres ?



SYNDICAT NATIONAL DES OFFICIERS DE PORT – FORCE OUVRIERE
www.officierdeport.com

Nous ne le souhaitons pas, mais le manque d'empressement de l'administration pour effacer 64 années de gel indiciaire commence sérieusement à exaspérer nos adhérents. Je précise que le SNOP FO, syndicat ayant obtenu 75% des voix aux dernières élections paritaires d'octobre 2011, représente 90% du personnel du port Transmanche de Calais.

Ce dossier pourrait être réglé bien avant le 15 juillet, ce dernier étant bien plus simple que celui des Inspecteurs du permis de conduire qui a été réglé en 4 mois.

C'est pourquoi Madame la Ministre, nous vous demandons très respectueusement de bien vouloir demander à vos services et à la Direction des Ressources Humaines du MEDDTL, de finaliser rapidement ce dossier qui est une véritable injustice pour ce corps de 400 fonctionnaires au regard de la catégorie B de la Fonction Publique d'État.

Avec mes respectueux hommages, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le secrétaire général
Eric Destable

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Eric Destable', written over a horizontal line.